

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : Le 06 juillet 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux Mil vingt, le dix-juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des loisirs, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame DRUINAUD Virginie, Monsieur POULAIN Raphaël, Madame ALLART Gaëlle, Monsieur Jean TABARY, Madame Valérie BOULANGER, Monsieur Nicolas FLEURY, Madame Séverine HENRIETTE, Monsieur Nicolas MUSEUX, Madame Audrey SUROWIEC, Madame Florence LEVEQUE, Monsieur VANNIEUWENHUYSE Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Madame Maria-Hélène PAULINO a été élue secrétaire de séance.

* * *

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour en proposant d'ajouter un point :

- délibération pour le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Election des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux

Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 qui précise les modalités de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté indiquant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants à élire dans chaque conseil municipal,

Madame le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020.

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni préférentiel.

Les listes doivent être paritaires, le nombre de délégués est fixé pour BERNAVILLE à 3 titulaires et 3 suppléants.

Une seule liste est candidate :

- ✓ Christelle LECLERCQ, titulaire
- ✓ Didier PATTE, titulaire,
- ✓ Maria-Hélène PAULINO, titulaire
- ✓ Stéphane DUBOIS, suppléant
- ✓ Virginie DRUINAUD, suppléante
- ✓ Raphaël POULAIN, suppléant

Résultat de l'élection :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau : 1

e. Nombre de suffrage exprimés : 14

Espace culturel : validation de l'APD

Madame le Maire rappelle l'estimation prévisionnelle des travaux : 1 293 000.00 € HT. Suite à la présentation du projet « espace culturel » le 9 juin au conseil municipal, l'architecte a modifié les plans afin d'inclure un local « réchauffage ».

Après présentation, l'assemblée accepte à l'unanimité les plans avec le local « réchauffage ».

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider l'étude au stade de l'APD sous réserve d'inclure dans le PRO (études de projet) :

-la démolition de la maison rue Raphaël Duprez

-la scénographie,

-de prendre en compte les modifications pour le local « réchauffage » (point d'eau, mobilier et équipement).

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité.

Voirie : convention de financement entre la CCTNP et la commune

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une convention de financement pour les travaux de l'aire de retournement a été établie par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Le montant des travaux HT est de 105 232.50 €. La participation demandée à la commune de 48.6 % est calculée en fonction du coût de l'opération hors taxes soit 51 143.00 €.

Après lecture de la convention par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de financement entre le Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie pour les travaux de l'aire de retournement

- autorise Madame le Maire à signer la convention de financement

- accepte la prise en charge des prestations pour un montant de 51 143.00 €

Cimetière : prix des concessions

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs actuels des concessions de terrains pour fondation de sépultures privées.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les prix des concessions en vu de l'aménagement des cimetières.

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, elle propose d'appliquer les tarifs suivants :

- concession simple pour 30 ans (1 place) : 200 €

- concession double pour 30 ans (2 places) : 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de Madame le Maire.

Acquisition de la parcelle G 990

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a reçu avec M. PATTE les consorts Warnier, propriétaire de la parcelle G 990 située dans la zone à urbaniser.

Après discussion, les deux parties ont trouvé un terrain d'entente. Elle propose d'acquérir la parcelle cadastrée G 990 d'une surface de 6 846 m² pour un montant de 70 000.00 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité :

-l'acquisition de la parcelle cadastrée G 990 d'une surface de 6 846 m² pour un montant de 70 000.00 € net vendeur.

-autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Logement rue des juifs.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il n'est pas possible de construire des logements T4 à la place des T3. Par conséquent, elle propose de prendre contact avec la société « Urbanature » afin de revoir le projet. L'assemblée accepte et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Technique :

- **Astreintes du personnel**

Madame le Maire propose de mettre en place des astreintes pour le personnel technique du vendredi soir au lundi matin afin de répondre aux demandes ponctuelles des personnes qui rencontrent des soucis techniques à la salle des loisirs le week-end. Les agents peuvent aussi avoir à répondre à un besoin lié aux intempéries : inondations, arbre tombé sur la voie publique suite à un orage ou une tempête par exemple.

Les agents bénéficieront d'une indemnité d'astreinte au titre de l'astreinte d'exploitation pour un montant de 109.28 € brut. Si les agents interviennent, ils seront indemnisés à hauteur de 16 € brut par heure la semaine et 22 € brut par heure le week-end. L'astreinte est assurée à tour de rôle par les agents désignés suivant un calendrier annuel diffusé aux personnes concernées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la mise en place des astreintes pour le personnel technique sous réserve de l'accord du comité technique du Centre de Gestion

○ **Achat de matériel**

Madame le Maire laisse la parole à M. DUBOIS adjoint en charge du service technique.

M. DUBOIS fait part à l'assemblée qu'il a consulté trois sociétés, afin d'obtenir une proposition commerciale, pour l'achat d'un tracteur tondeuse Kubota.

- SARL MERCIER : 16 150.00 € HT
- LAMBIN Motoculture : 15 900.00 € HT
- AGRISANTERRE : 21 200.00 € HT

Compte tenu des caractéristiques techniques présentées dans le devis et de la proximité, M. DUBOIS propose de retenir l'offre de SARL MERCIER pour un montant de 16 150.00 € HT.

Il précise également que le tracteur tondeuse sera toujours utilisé par le même agent.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Commission d'appel d'offre : désignation des membres

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par la Préfecture mentionnant que selon l'article L14.11-5-II-b du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants se compose d'un président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Les représentants titulaires sont Didier PATTE, Maria-Hélène PAULINO et Raphaël POULAIN. Les représentants suppléants sont Stéphane DUBOIS, Nicolas MUSEUX et Nicolas VANNIEUWENHUYSE.

Délibération pour le dégrèvement de la taxe foncière sur le non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé, pour les jeunes agriculteurs, d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti. Cette taxe est prise à charge à 50% par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'utilisation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restant, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitants de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité, d'adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2021 pour une période de 3 ans.

Compte rendu des différentes commissions

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un compte rendu doit être rédigé à chaque réunion de commission.

- CCAS : Madame le Maire laisse la parole à Mme DRUINAUD vice-présidente. Elle informe que le CCAS s'est réuni le 16 juin. Il a été décidé d'organiser un goûter intergénérationnel. Elle demande à l'assemblée si la commune peut prendre en charge le spectacle et le goûter. L'assemblée accepte à l'unanimité.

- Commission Travaux - Bâtiments publics - cimetière : Mme PAULINO informe qu'elle a reçu trois devis pour refaire le pignon de la maison de Mme Demonchy. FP construction : 7 058.35 € TTC, BHF : 9 099.64 € TTC, Ribeiro : 9 120.00 € TTC. Après en avoir

délibéré, l'assemblée décide de retenir M. Ribeiro, artisan local, pour un montant de 9 120.00 € TTC.

M. TABARY fait part que les cimetières vont être nettoyés, les grilles réparées et repeintes. Il fait part également qu'un devis est en cours pour fixer une grille sécurisée au niveau de la porte en bois afin d'aérer l'église.

- Commission sécurité - plan de prévention des risques : M. VANNIEUWENHUYSE fait part qu'il a pris contact avec les pompiers afin de vérifier la sirène au-dessus de la mairie et de la refaire sonner tous les premiers mercredis du mois. Il informe que des devis sont en cours pour l'installation de défibrillateurs. Il fait part également que les réserves d'eau dans Bernaville ne sont pas signalées.

- Développement économique - tourisme : Mme ALLART fait part que les aides aux commerçants et artisans vont être versées prochainement. Par ailleurs certains auto-entrepreneurs qui jusque-là n'étaient pas connu en mairie se manifestent pour obtenir les mêmes aides, leur situation sera étudiée cas par cas. Mme ALLART informe que suite à la réunion des « référents » commerçants et artisans, ils prévoient d'organiser des manifestations.

- Voirie-réseaux - Eclairage public : M. POULAIN informe que la commission a fait le tour du village afin de repérer les manques d'éclairage, et les différents aménagements à prévoir.

- Communication : Mme HENRIETTE fait part que la fête des voisins aura lieu le 18 septembre.

Elle présente à l'assemblée, différents devis pour :

- l'impression du bulletin municipal (500 exemplaires, 36 pages) : Créatyv à Vron : 671 €, mairie de Saint Ouen : 693.35 € sans le papier et APM ESAT à Rivery 777.80 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'offre de Créatyv à Vron.

- des panneaux d'affichage en bois au nombre de 5 : l'Entreprise techni-contact pour 5 872.92 TTC et M. Warnier fait à l'ESAT EPSOMs G. Couthon pour 3 378.00 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. Warnier fait à l'ESAT EPSOMs G. COUTHON.

- Jeunesse : M. FLEURY informe l'assemblée que l'état des lieux pour le local jeunesse est effectué. Mme LECLERCQ signe le bail le jeudi 16 juillet. L'inauguration aura lieu le vendredi 31 juillet à 19h00.

- Affaires culturelles - Vie associative - Fêtes et cérémonies : Mme BOULANGER fait part que M. LAMBERT Alain a été élu président du comité des fêtes.

Une rando pédestre est organisée le 9 août.

Mme BOULANGER demande si les photocopies des associations sont gratuites. Mme LECLERCQ répond que vu l'abus de certaines associations, elles vont être payantes.

Mme BOULANGER pense qu'il serait bien de contacter la SACEM afin de mettre en place un forfait collectif pour les associations.

Clôture de la séance à 03h50

La Secrétaire de séance,

Maria-Hélène PAULINO



La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ

